

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

32 route d'Albertville - BP 42 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX

-0-0-0-0-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1<sup>er</sup> août 2025 – 18 Heures 00**

**Salle du Conseil Communautaire – FAVERGES-SEYTHENEX**

<b>Membres présents :</b>			
BOURNE Hervé	CREPEL Yves	GODENIR Laurence	PORTIER Julien
BALMONT Nicolas	DALEX Jacques	GONZALES Florence	PRUD'HOMME Philippe
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	JULIEN Marielle	VIGNIER Georges
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	KLEMENCIC Françoise	
BRUNET André	DUNAND-CHATELLET David	LUCIANI Michel	
CHAPPET Philippe	FROSSARD Richard	PAGET Marc	
CHATELAIN-CADET Bernard	GAILLARD Claude	PORTIER Jean Pierre	
<b>Membres avec pouvoir :</b>			
FERNANDEZ Sophie pouvoir à GONZALES Florence		SCHERMA Sébastien pouvoir à LUCIANI Michel	
MATHIEU Anne-Gabrielle pouvoir à Bernard CHATELAIN-CADET		SUSCILLON Roseline pouvoir à CREPEL Yves	
PONTHIEU Eric pouvoir à Marc PAGET			
<b>Membres excusés</b>			
CARRIER Kelly	JOSSERAND Stéphanie	TREMBLAY-GUETTET Jeannie	

**1. Désignation du Secrétaire de Séance**

A l'unanimité, Monsieur André BRUNET est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Président commence en présentant M. David REY et M. Nicolas PRUD'HOMME agriculteurs conviés pour échanger et débattre d'une situation qui les touche pleinement. Cette réunion a pour but d'exprimer la solidarité de la CCSLA avec le monde agricole. Il rappelle quelques points sur cette dermatose nodulaire contagieuse (DNC), bovine, qui touche particulièrement le secteur. Le Président remercie la grande participation des élus en cette période de vacances. Il excuse Monsieur TERRIE Directeur Général des Services et remercie Mme ANDREVON de sa présence ce soir.

Il rappelle que la dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale des bovins. Cette maladie n'affecte que les bovins, les zébus et les buffles. Les autres espèces animales comme

les ovins et les caprins ne sont pas concernés. La DNC n'est pas transmissible à l'homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation, ni par piqûres d'insectes. Il n'y a aucun risque pour la santé humaine lié à la consommation de produits issus de ces animaux. En revanche, cette maladie animale est fortement préjudiciable à la santé des bovins et conduit à des pertes de production importantes.

A l'issue de la période d'incubation de 28 jours, plusieurs signes généraux peuvent apparaître : fièvre, chute de lactation, nodules sur la peau et les muqueuses, les séquelles peuvent être les suivantes : avortement, stérilité, amaigrissement et peuvent conduire à la mort de l'animal. La DNC est une maladie qui est transmise d'un animal à l'autre principalement par la piqûre d'insectes hématophages, mouches piqueuses ou taons, qui se nourrissent du sang des bovins. Ces insectes transportent le virus. Les insectes piqueurs peuvent se déplacer sur un rayon limité de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres maximum et disséminer le virus en piquant des bovins infectés puis des bovins jusqu'alors non infectés. La DNC peut aussi être déplacée sur de plus longues distances lors de mouvements de bovins infectés.

La dermatose nodulaire contagieuse est notamment présente en Afrique du Nord depuis 2023 et depuis le 22 juin 2025 en Italie, en Sardaigne puis en Lombardie.

En France, le premier foyer a été confirmé le 29 juin 2025 à Entrelac en Savoie. Des enquêtes sont en cours pour identifier la source d'infection. L'évolution du nombre de foyers est importante. Au 28 juillet, il y a trois jours, il y avait 47 foyers détectés en France. Aujourd'hui c'est 51 foyers. 24 en Savoie, surtout sur la commune d'Entrelacs et Hauteluce, qui sont quand même très éloignées l'une de l'autre.

Et 27 foyers en Haute-Savoie sur les communes de Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges-Seythenex, Giez, Saint-Ferréol, et Val-de-Chaise. Le territoire est particulièrement touché.

Madame Marielle JULIEN indique au conseil communautaire que Mme Marie-Louise DONZEL Conseillère Départementale et Vice-Présidente en charge de l'agriculture s'excuse de ne pas pouvoir assister au conseil communautaire de ce soir. Elle et Monsieur CATTANEO remercient d'avance le conseil communautaire pour la décision positive qui sera prise en faveur des agriculteurs, très affectés par cette crise.

Monsieur le Président liste les fermes touchées par la DNC :

- Isabelle et Denis LATHURAZ à FAVERGES-SEYTHENEX
- Florian UTILLE au Gaëc le-Ferrage à GIEZ
- Christelle et Rémy BRACHET et Maxime COHEN au Gaëc l'Arclosan à FAVERGES-SEYTHENEX
- Jean-François FALCY à FAVERGES-SEYTHENEX
- Philippe CHAFFAROD et David REY du Gaëc de la Ferme de la Plaine à SAINT-FERREOL
- Nicolas PRUD'HOMME de la Pattolaz à SAINT-FERREOL
- Estelle FALCY à FAVERGES-SEYTHENEX
- Et depuis peu la famille PERNET à Val-de-chaise.

La DNC se poursuit en espérant que la mise en place des mesures permettra d'arrêter cette épidémie.

Des mesures ont été prises par le ministère de l'Agriculture, Madame Annie GENEVARD s'est déplacée plusieurs fois en Savoie et en Haute-Savoie. Une réunion extraordinaire du comité

national pour la présentation de la politique sanitaire animale et végétale a réuni les professions agricoles, vétérinaires et scientifiques spécialisées de cette maladie. Les débats ont abouti sur la base des exposés d'experts et de scientifiques à la validation de la stratégie articulée autour de mesures impératives pour enrayer la programmation du virus et protéger le cheptel bovin français.

Du fait des caractéristiques de cette maladie et de sa contagiosité et de sa durée d'incubation longue, les mesures de lutte consistent à l'interdiction des mouvements de bovins au sein des zones réglementées, au dépeuplement des bovins présents dans les foyers déclarés et à la vaccination. La vaccination a été mise en place rapidement. Il y a une surveillance vétérinaire et une interaction des mouvements de bovins sur les zones réglementées, la stratégie vaccinale fonctionne. Les aides de l'État vont intervenir rapidement.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Nicolas PRUD'HOMME.

Il y a eu un grand élan de solidarité nationale de la profession pour la vaccination, des parcs de contention bovins ainsi que du matériel de traite leur ont été fournis. Sur la gestion de la crise, les services de l'État sont dépassés. Ce matin, il s'est entretenu avec la directrice adjointe de la DDPP de Haute-Savoie. Il indique que le protocole nécessite le nettoyage complet du bâtiment. Les services de l'État ont débarrassé les déchets, ceux-ci devant être retirés 24 heures après le dépeuplement, ce qui n'a pas été le cas. La vaccination est intervenue par la suite. Dans les 15 jours qui suivront la situation restera encore critique pour la contamination des animaux avec risque d'un nouveau dépeuplement du foyer. Autre problème, le désaccord de la DGAL et l'ANSES nommés par le ministère ralentissent les prises de décisions. Les animaux pourront être ramenés 45 jours après le dernier cas sur zone, aussi les troupeaux sont encore dans les prés.

Monsieur PRUD'HOMME continue de développer la situation aux élus. Il explique que la vaccination occasionne de grosses réactions et les animaux ne paraissent pas très en forme. Les vétérinaires passent régulièrement dans les exploitations pour suivre l'évolution. Il indique que sur la commune de Faverges tout le monde a été coopératif, et solidaire. Sur d'autres commune ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, certains élus sont blacklistés par une partie de la population. Des photos circulent sur les réseaux sociaux sans l'autorisation des agriculteurs une main courante a été déposée. Cette situation est très dure à vivre. En ce qui concerne les services de l'État, la DDPP ne peut apporter de réponse. Les agriculteurs s'appuient surtout sur la Chambre d'Agriculture, avec le réseau Réagir de la MSA. Les indemnités, ne seront pas versées avant la mi-août et il faudra que toutes les estimations faites soient validées. Les coopératives laitières se retrouvent également en difficulté. Il faut être prudent sur la communication. Messieurs SADDIER, CATTANEO, TARDY, ARMAND et Mesdames DONZEL et PACORET se sont rendus dans les exploitations de Faverges-Seythenex. Cette semaine c'est le président de la FNSEA, Arnaud ROUSSEAU, qui s'est rendu à Saint-Ferréol. Pour rester dans la discrétion, aucune photo n'a été prise.

Il laisse la parole à Monsieur David REY associé avec Monsieur Philippe CHAFFAROD à la Ferme de la plaine à Saint-Ferréol.

Monsieur REY indique qu'il y a eu un abattage total sur le cheptel des vaches laitières, des moments difficiles à vivre. Pour lui le plus compliqué reste le manque d'informations. Pas de référent à qui poser des questions. Quand vont-ils pouvoir retourner dans leurs bâtiments notamment pour ceux à qui ils restent encore des vaches ? Ils n'ont pas le droit de les redescendre aux bâtiments sans information sur la durée de cette mesure. Ensuite se pose la question du rachat des vaches afin de combler les pertes.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME demande pourquoi tous les animaux ont été abattus ? C'est une source de conflit entre les agriculteurs et d'incompréhension de la population ?

Monsieur David REY répond que la chambre d'agriculture a réalisé une vidéo sur les réseaux sociaux. La DNC, est difficilement détectable, lorsque les nodules apparaissent c'est déjà trop tard. L'incubation est de 4 à 28 jours, plus 12 jours pour exprimer les signes. La DNC est transmise de vache en vache, c'est une maladie, vicieuse. Le virus circule dans le sang, et s'il n'est pas détectable à 14h et il peut l'être 12h plus tard. Si toutes les mesures n'avaient pas été appliquées dans les 2 Savoies, aujourd'hui, la maladie aurait atteint Clermont-Ferrand et Dijon. Aujourd'hui, les deux Savoies sont sous cloche. Les agriculteurs non touchés, mais qui se trouvent dans un rayon de 50 km, ne peuvent vendre ni veau, ni vache. Aucun animal ne circule. Pour la suite, d'autres problèmes se poseront, les animaux en zone de protection ne peuvent pas être vaccinés. Les 2 bouts du canton (Seythenex et le Bout du Lac), sont pour le moment, épargnés.

Monsieur le Président indique que cette maladie a été détectée fin juin en Savoie. Il a été informé le 13 juillet du problème, la mobilisation des élus a été rapide et importante, en 15 jours, il y a eu quand même une réaction forte. Il faut aussi saluer ces décisions drastiques qui ont mis la région sous cloche pour éviter que la maladie se propage. Et c'est vrai qu'il y a eu une abnégation. Ceux qui ont accepté que leur troupeau soit détruit, ont sauvé un certain nombre d'exploitation. Il y a quand même une réaction positive puisque cette maladie est pour le moment contenue. La vaccination fonctionne. Il y a encore des foyers et il y en aura encore pendant quelques temps. Et si le reste de la France n'est pas touchée, c'est grâce au sacrifice des agriculteurs des Savoies, à leur capacité d'accepter ce drame qui est la perte de leur exploitation.

En ce qui concerne les indemnités, une décision sera prise en accord avec le Département. Le Président indique avoir échangé avec la Ministre en charge de l'Agriculture qui lui a confirmé que les indemnités étaient en cours de versement.

L'indemnité de la CCSLA sera attribuée en complément du Département. La Communauté de Communes de RUMILLY envisage également la même procédure. Si une nouvelle action doit être menée en septembre, les élus seront présents. Il indique recevoir des informations régulières par les services du Département.

Monsieur CHATELAIN CADET souhaite apporter une précision. Le virus est uniquement dans les nodules. Comme c'est un virus vivant, lorsqu'il n'est pas en action, il est en sommeil et il rentre en action. Et s'il n'est pas en action, il ne se voit pas, sauf dans le nodule. Ensuite du point de vue des indemnités, quelle sera le montant de l'indemnité sans parler de l'inflation au moment du rachat. Il faudra réévaluer l'enveloppe.

Madame Florence GONZALEZ demande quelle est la prise en compte de la perte d'exploitation, y aura-t-il une indemnité ?

Monsieur le Président répond que Mme la Préfète et la Ministre ont indiqué que la perte d'exploitation sera prise en compte et la reconstitution du cheptel va être financée.

Madame Michèle DOMENGE-CHENAL confirme que Mme la Préfète a informé gérée l'urgence et prévoit de verser une indemnité par tête de bétail abattue.

Il est répondu que les montants d'indemnité sont de : 1800 € pour les bêtes de plus de 24 mois et 1250 € pour les bêtes de moins de 24 mois.

Monsieur Nicolas PRUD'HOMME signale que pour les épandages de lisier, ils attendent un accord des administrations. Pour les indemnisations du troupeau des experts sont passés, il faudra la validation de l'administration. Il donne l'exemple d'un petit veau faisant partie de l'élite de la race Montbéliarde, aujourd'hui, pour retrouver la même bête, il faudrait déboursier entre 10 000, 12 000 €, ça ne pourra pas être possible avant 10 à 15 ans, avec de la chance. La ferme HUDRY est épargnée pour le moment, elle a le cinquième cheptel de race abondance actuellement. Il rappelle que les agriculteurs du territoire touchés ont été exemplaires à tout point de vue, malheureusement, les services de l'État, sont débordés... cela fait 15 jours qu'ils demandent un référent unique.

Madame DUMONT-THOLLIERE se demande si les agriculteurs n'ont pas besoin d'un soutien administratif ? C'est-à-dire avoir un référent administratif sur site qui puisse faire le lien avec la chambre d'agriculture, la préfecture, etc. Les agriculteurs sont avant tout avec leurs bêtes.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas tous les jours une épidémie comme celle-là. C'est une période de vacances où les services sont réduits. Il précise que la CCSLA ne veut pas se substituer aux responsabilités de l'État ou des chambres d'agriculture mais apporter un soutien pour les exploitants qui ont des charges, notamment de rentrée scolaire, et éventuellement de pouvoir se reposer 4-5 jours en famille.

La CCSLA apportera une aide avec le Département, une aide ponctuelle. C'est un secours, une urgence, ce n'est pas la prise en charge de l'ensemble du dossier qui reste la responsabilité de l'État. Et l'État s'est engagé à le faire.

Madame Michèle DOMENGE-CHENAL rejoint Monsieur le Président en confirmant que ce ne sont pas que les indemnisations. Il y a aussi la gestion du problème. Là, visiblement, il y a un problème au niveau de la DDPP, puisqu'ils n'interviennent pas pour nettoyer les étables. Pourquoi ? Que se passe-t-il ? En Savoie, ça a fonctionné. En Haute-Savoie, ça ne fonctionne pas.

Monsieur le Président indique que sur l'exploitation de M. Lathuraz, une équipe de l'Isère est intervenue. Les services de l'Etat doivent faire appel à des entreprises extérieures qui se trouvent, comme toutes les entreprises d'aujourd'hui, certainement en sous-effectif parce que congés, etc., et qu'il y a beaucoup d'entreprises et beaucoup de choses à désinfecter et que peut-être qu'il y a du retard.

Monsieur David REY informe les élus du protocole qui a été annoncé :

- Jour 1, jour de l'euthanasie avec réalisation d'une désinfection qui est faite.
- Jour 2, intervention des services de l'état pour passer le bâtiment au Karcher, cela n'a pas été fait.
- Jour 7, nouvelle désinfection.
- Jour 15, troisième désinfection.

A ce jour, seule, la première désinfection a été réalisée.

Monsieur le Président rappelle que ce sont des grosses opérations de désinfection et de nettoyage. Il faut l'outillage, le matériel et les personnels.

Monsieur Nicolas PRUD'HOMME revient sur l'accompagnement, la Chambre d'agriculture, la MSA avec le réseau Réagir, qui eux ont été efficaces et réactifs.

Monsieur Philippe PRUD'HOMME pense que c'est important, de communiquer et de faire passer le message à la population sur cette situation dramatique. Le travail des élus de la CCSLA est de mettre la pression à l'État, les conseillers départementaux. Il faut relayer l'information.

Monsieur Hervé BOURNE indique que Mme la Préfète a prévu des visioconférences régulières. C'est ce genre de cas pratiques très pragmatiques qu'il faut remonter, en disant peut-être qu'il manque un interlocuteur unique.

Monsieur Nicolas PRUD'HOMME précise qu'il n'a pas eu de coordinateur unique.

Monsieur Hervé BOURNE rejoint le Président, il faut quand même reconnaître l'effort important qu'il y a eu. La vaccination, par exemple, c'est énorme, des vétérinaires travaillaient tous les jours sans congés. Il y a eu autour de 250 000 vaccinations.

Madame Florence GONZALES demande si psychologiquement, ils sont aidés ?

Monsieur Nicolas PRUD'HOMME répond qu'ils ont droit à un accompagnement pour ceux qui le souhaitent,

Monsieur Yves CREPEL demande si le Département a défini une aide financière et dans quel timing, et comment cela se passera par rapport à la CCSLA.

Monsieur Le Président répond que pour le moment, la CCSLA, s'est réunie pour décider ensemble. L'idée est d'apporter une contribution. Le Conseil Départemental apporte une aide de 3 000 € et la CCSLA un complément de 1 000 €. Cela en accord avec le Président de la Communauté de Communes de Rumilly. Les exploitants toucheraient une indemnité de 4 000 €. Ensuite l'État fera ce qu'il doit faire. Il propose, que la CCSLA contribue avec 1 000 € par exploitant et laisser le Département et la Chambre d'Agriculture gérer les détails,

Un membre du Conseil souligne que l'indemnisation porte sur le cheptel complet. Pour ceux qui ont quelques bêtes qui restent en alpage, sont-ils considérés comme cheptel entier ?

Monsieur le Président répond qu'il laissera la Chambre d'Agriculture et le Département décider ce qui peut être attribué.

Monsieur Philippe CHAPPET remercie le Président pour ces propos. Il indique que les services de l'État sont mobilisés et que la priorité actuellement, est à la vaccination et notamment à sauver les troupeaux qui sont dans les alpages. C'est un gros, gros souci cela pourrait atteindre les autres départements, voire d'autres pays voisins dont l'inquiétude est grandissante. Des vétérinaires de départements différents interviennent solidairement pour une opération de vaccination massive et rapide. Sur l'aide financière, les agriculteurs ont signalé que les administrations prennent parfois un peu de temps. Il faut compter au minimum trois semaines pour que les aides soient versées. Il propose si les élus sont d'accord, que la CCSLA verse 1000 € par exploitant des fermes touchées.

Monsieur le Président remercie les intervenants de ce soir et leur souhaite bon courage.

Madame Michèle DOMENGE-CHENAL rappelle que le vaccin existe depuis longtemps. Il y a eu des manques au niveau de la DDPP, elle trouve qu'à ce niveau-là, les élus peuvent peut-être apporter leur aide pour que ça bouge...

Monsieur le Président répond qu'il essaie d'être le plus objectif possible.

Monsieur Bernard CHATELAIN-CADET rajoute que les services de l'État, ont informé le 29 juin des débuts des restrictions, l'interdiction de bouger des animaux, de les monter en alpage, de changer les bêtes de troupeaux. Après, ça s'est durci le 13 juillet. Et par contre, en ce qui concerne les vaccins, ils n'ont pas voulu les commander, en espérant que la maladie ne se propage pas. En effet, dès l'instant qu'un pays commande des vaccins pour vacciner, il acte qu'il a la maladie. La France aurait voulu ne pas acter qu'ils avaient cette maladie, ça pose un souci au point de vue du commerce en général.

Monsieur Hervé BOURNE demande si dans la délibération il peut être rajouter une phrase pour que cette indemnisation exceptionnelle soit exonérée fiscalement

Monsieur le Président répond que normalement ce n'est pas fiscalisé.

Le Président lit la délibération.

## I. FINANCES

---

### 1. FINANCES : mise en place d'une aide financière afin de soutenir les exploitations agricoles du territoire de la CCSLA touchées par la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

*Rapporteur – Monsieur le Président de la Communauté de Communes*

Monsieur le Président indique que le 30 juin 2025 un premier foyer de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) a été confirmé en France dans un élevage bovin situé à Entrelacs en Savoie. Cette maladie très virulente touche exclusivement les bovins et n'est pas transmissible à l'homme.

La DNC bovine se manifeste par l'apparition de nombreux nodules sur la peau et les muqueuses internes ainsi que par de la fièvre. Elle est extrêmement contagieuse et se transmet principalement par piqûres d'insectes tels que les taons et les mouches. Dans les formes graves l'état général de l'animal infecté s'altère rapidement, entraînant des séquelles nombreuses (avortements, stérilité, tarissement de la sécrétion lactée, amaigrissement) et pouvant conduire à la mort de l'animal.

Cette maladie virale a atteint les Balkans en 2015-2016 avant d'être éradiquée grâce à des mesures de lutte comprenant une campagne de vaccination. Elle est présente en Afrique du Nord depuis 2023. En juin dernier, 2 foyers ont été confirmés en Sardaigne et en Lombardie.

La DNC est inscrite sur la liste des maladies de catégories A, D et E du règlement d'exécution 2018/1182 de la Commission Européenne qui indique que des mesures d'éradication immédiates, des mesures visant à empêcher la propagation ainsi que des mesures de surveillance doivent être mises en place.

Cette maladie extrêmement contagieuse atteint chaque jour de nouvelles exploitations. L'Etat, dès la découverte d'un cas d'infection avéré, et suivant les mesures sanitaires, impose le dépeuplement total ou partiel des bovins de l'exploitation.

Plusieurs exploitations du territoire de la CCSLA ont été touchées et ont subi ces mesures laissant les éleveurs dans une immense détresse.

Monsieur le Président souhaite affirmer l'attachement et l'appui à la filière agricole de la collectivité dans cette situation dramatique pour le territoire des Sources du Lac d'Annecy.

Il rappelle que l'agriculture contribue à l'aménagement du territoire par l'entretien des paysages naturels et à la vie économique par les emplois générés de manière directe ou indirecte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu la gravité de la situation,

Vu les crédits inscrits au Budget principal 2025,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire en cohérence avec les actions gouvernementales, et en complément de l'aide du Département de la Haute-Savoie

- De mettre en place une aide financière de solidarité s'élevant à 1000 € par exploitant ayant subi un dépeuplement afin de faire face aux dépenses courantes
- D'indiquer que cette aide financière sera également versée à tout exploitant qui verra son exploitation touchée postérieurement à la présente délibération
- De préciser que cette aide exceptionnelle sera déclenchée dès que l'aide du conseil départementale de la Haute-Savoie sera versée et selon les mêmes critères

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Affirme son soutien et son attachement à la profession et aux filières agricoles
- Décide de mettre en place une aide financière de solidarité s'élevant à 1000 € par exploitant ayant subi un dépeuplement
- Indique que cette aide financière sera également versée à tout exploitant qui verra son exploitation touchée postérieurement à la présente délibération
- Précise que cette aide exceptionnelle sera déclenchée dès que l'aide du conseil départementale de la Haute-Savoie sera versée et selon les mêmes critères
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

## II. QUESTIONS DIVERSES

---

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 19h30 et remercie les élus au nom de tous les exploitants agricoles de la décision prise ce soir

Le Secrétaire de séance

M. André BRUNET



Le Président

M. Jacques DALEX

